



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 3 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Arrêté N °2014034-0005 - Arrêté portant délégation de signature à madame Anne- Marie MONTEGUT, adjoint administratif de 1ère classe et monsieur Yves ARLAT, adjoint administratif principal de 2ème classe - sous-- préfecture de Condom	1
Arrêté N °2014034-0006 - Arrêté portant délégation de signature à monsieur Serge CLOS- VERSAILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre- mer, directeur des libertés publiques et des collectivités locales	2

PREFECTURE
Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'état
Service du pilotage interministériel et du
développement
Bureau du courrier et de la coordination

N° d'enregistrement :

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à
Mme Anne-Marie MONTEGUT adjoint administratif de 1^{ère} classe
et M. Yves ARLAT adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
sous-préfecture de Condom

Le préfet du Gers,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 27 février 2013 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHE en qualité de préfet du Gers,

VU le décret de M. le président de la République en date du 2 août 2012 portant nomination de M. Grégory KROMWELL, sous-préfet de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 05 mars 2012, modifié le 29 janvier 2014, fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2013 nommant M. Jacques CHEVRY, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2014 fixant les dates, et les lieux et modalités de dépôt des candidatures en vue des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Marie MONTEGUT**, adjoint administratif de 1^{ère} classe, et à **M. Yves ARLAT**, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à l'effet de signer les récépissés provisoires de dépôt des candidatures pour les élections municipales et communautaires, pour l'arrondissement de Condom, du 10 février au 6 mars 2014 inclus pour le premier tour, et du 24 au 25 mars inclus pour le deuxième tour.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le sous-préfet de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 3 FEV 2014

Le préfet,



Jean-Marc SABATHE



PRÉFET DU GERS

Arrêté n °2014034-0006

**signé par
SABATHE Jean- Marc**

le 03 Février 2014

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant délégation de signature à monsieur Serge CLOS- VERSAILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre- mer, directeur des libertés publiques et des collectivités locales



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GERS

PREFECTURE
Direction de la coordination
interministérielle
et des moyens de l'état
Service du pilotage interministériel
et du développement
Bureau du courrier et de la coordination

N° d'enregistrement :

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à **M. Serge CLOS-VERSAILLE**,
conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer,
directeur des libertés publiques et des collectivités locales,

Le préfet du Gers,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU** le décret du 27 février 2013 portant nomination de **M. Jean-Marc SABATHE** en qualité de préfet du Gers,
- VU** l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 31 janvier 2012, portant mutation à compter du 1^{er} avril 2012 de **M. Serge CLOS-VERSAILLE**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des libertés publiques et des collectivités locales à la préfecture du Gers,
- VU** l'arrêté préfectoral du 05 mars 2012, modifié le 29 janvier 2014, fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,
- Sur** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à **M. Serge CLOS-VERSAILLE**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, directeur des libertés publiques et des collectivités locales, à l'effet de signer, au nom du préfet du Gers, tous documents, concernant les attributions de sa direction, à l'exclusion des arrêtés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Serge CLOS-VERSAILLE**, la délégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée, chacun en ce qui concerne ses attributions respectives, par :

* **Mme Anne-Marie GARBAY**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau des élections, de la réglementation, et des affaires juridiques, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par **Mme Martine LOZES**, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau et à **M. Mohamed ZAUGUI** adjoint administratif de 1^{er} classe.

* **M. Christian BENECH**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau de la circulation, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par **Mme Dominique ABEILHÉ**, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de bureau, ou par **Mme Danièle MEAU**, adjoint administratif principal.

* **M. Stéphane VAVASSORI**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau du droit du séjour et de la nationalité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par **Mme Isabelle AMARGER**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, et par **Mme Guylaine COMMARIEU** adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

* **M. Didier ROTA**, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du service des relations avec les collectivités locales, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par :

- **M. Viviane CHEMIR**, attaché de l'intérieur et de l'outre mer, adjoint au chef de service, chef du bureau du contrôle budgétaire, des finances locales et des dotations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par **Mme Monique SEVAT**, secrétaire administratif de classe supérieure.

- **Mme Bernadette SOLIRENE**, attachée de l'intérieur et de l'outre mer, adjointe au chef de service, chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par **Mme Laurence FERNANDO** secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

* **M. Hervé ZURAW**, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau du droit de l'environnement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par **Mme Véronique DESGUÉ**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, et par **Mme Hélène CENAC**, secrétaire administratif de classe normale.

Article 3 : Nonobstant les articles précédents, délégation permanente est donnée à :

***Mme Anne-Marie GARBAY**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques, à l'effet de signer :

- les titres de circulation : livret et carnet spéciaux A et B,
- les cartes d'agents immobiliers et de négociateurs immobiliers,
- les récépissés de dépôt de dossiers ou de demandes de titres,
- les récépissés de déclaration et de modification d'association.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Anne-Marie GARBAY**, délégation est donnée à **Mme Martine LOZES**, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau et à **M. Mohamed ZAUGUI** adjoint administratif de 1^{er} classe.

***M. Christian BENECH**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau de la circulation, à l'effet de signer :

- les certificats d'immatriculation des véhicules ainsi que tous documents délivrés au public, tels que certificats de situation de véhicules, récépissés de déclaration de destruction,
- les permis de conduire,
- les mesures administratives consécutives à un examen médical,
- les attestations de visite médicale taxis, ambulances, transports sanitaires et transports scolaires,
- les courriers de restitution des permis étrangers aux autorités de délivrance, après échange contre un permis français,
- les cartes professionnelles de conducteurs de taxis.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christian BENECH**, délégation est donnée à **Mme Dominique ABELHÉ**, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de bureau, et **Mme Danièle MEAU**, adjoint administratif principal.

* **M. Stéphane VAVASSORI**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau du droit au séjour et de la nationalité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par **Mme Isabelle AMARGER**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, et par **Mme Guylaine COMMARIEU** adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à l'effet de signer :

- les cartes nationales d'identité,
- les passeports,
- les titres de séjour,
- les documents de circulation pour mineurs étrangers,
- les titres d'identité républicains,
- les titres de voyage pour réfugiés,
- l'enregistrement et la délivrance du récépissé constatant le dépôt d'une souscription de nationalité au titre de l'article 21-2 du code civil.
- tous documents ne comportant pas de décision, les correspondances courantes.

Article 4 : Le précédent arrêté préfectoral n° 2013092-0014, en date du 2 avril 2013, portant délégation de signature à **M. Serge CLOS-VERSAILLE**, directeur des libertés publiques et des collectivités locales, est abrogé.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 3 FEV 2014



Le préfet,

Sch th.
Jean-Marc SABATHE